

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL CONTRACTUEL DU 13 JUIN 2017

Un nouveau GT a eu lieu le mardi 13 juin.

Point abordé : La grille indiciaire des CTEN

- Le rebasage : Il s'agit de reclasser à l'indice immédiatement supérieur les contractuels dans les nouvelles catégories (CAT1 à parti de la licence et CAT2 en dessous) =Effectué
 - L'atterrissage : c'est la reprise de l'ancienneté de service (reclassement) afin de pallier le fait que les CTEN de Guyane n'avaient jamais bénéficié de l'avancement. On partirait de l'échelon correspondant à l'indice de recrutement. Il s'agissait de définir la durée dans les échelons. Nous avons proposé 4 ans afin de ne pas avantager les contractuels par rapport aux titulaires.
 - Le rectorat ne souhaite appliquer ce reclassement que pour les CDI. Nous l'avons demandé pour les CDD. L'administration doit vérifier auprès du ministère.
 - La grille serait exactement celle du ministère (**cf PJ**) Avec un avancement tous les trois ans en fonction de l'évaluation. Cela sera traité en CCP.
 - Plus particulièrement pour le corps des PLP c'est le niveau de diplôme requis pour passer le concours interne qui permet d'accéder à la catégorie 1 (BTS, DUT, BEP ou expérience professionnelle)

Nous sommes revenus sur une des propositions du recteur (*cf CR du GT CTEN du 6 mai*) concernant l'attribution de +2échelons pour les affectation sur sites isolés. Cette mesure n'est acté dans aucun texte officiel (ce n'est prévu dans les textes que pour les nouveaux recrutements). Il n'est pas question pour nous de valider des propositions sans garantie réglementaire et qui pourrait être remis en question a tout moment.

A venir :

- GT reclassement dans les nouvelles catégories
- Vérification des barèmes
- Non reconduction
- Affectation